



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la mairie,
le jeudi 9 octobre 2025 à 20h30.**

Affiché, le 2 octobre 2025

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

Adoption du procès-verbal du 26 juin 2025

I-Délibérations

1. Dissociation du tarif de la restauration scolaire
2. Modernisation du recouvrement des produits de services – Mise en place du prélèvement automatique
3. RIFSEEP – Avenant n°2 à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
4. Instauration d'une redevance règlementée pour chantiers provisoires sur les ouvrages des réseaux de transport d'électricité et de gaz
5. Décision modificative n°1
6. Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abri-voyageur

II- Décisions

1. Fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz due au titre de l'année 2025,
2. Fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques au titre de l'année 2025 pour l'opérateur « orange ».

III-Information

1. Rapport Annuel du Syndicat sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de l'exercice 2024

Le Maire
Laurent DELPECH

